

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 26 JUIN 2023

<u>Présents</u>: Mme Gontarczyk (Présidente)

M Sénécal – M Le Nagard

<u>Assiste</u>: Mme Escroignard (Comité)

<u>Excusés</u>: Mme Bastos – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6-U7]-[U8-U9]-[U10-U11]-[U12-U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

<u>ATTENTION</u> : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

DOMONT FC: Mail du 23 06 23

Pris note de la feuille de présence réclamées.

ERMONT ACF: Mail du 26 06 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende l'amende. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation

FRETTOISE ES: Mail du 23 06 23

Pris note des renseignements demandés

GROSLAY FC: Mail du

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos équipes U6/U7 du 20 05 23 à SURVILLIERS AVENIR

ST PRIX ES: Mail du 26 06 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende sur plateau U8 du 13 05 23

Après vérification, la commission transmet au secrétariat pour annulation car forfait avisé.

SURVILLIERS AVENIR: Mail du 22 06 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de présence

ENGAGEMENTS SAISON 2023 / 2024

Nous vous rappelons que pour la saison prochaine, les engagements d'équipes U6/U7 et U8/U9 se feront uniquement par l'application FAL via Footclub.

Pour les équipes U10/U11 et U12/U13, les engagements d'équipes se feront à l'aide d'un lien GOOGLE FORM que vous recevrez sur la messagerie officielle du club.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates limites d'engagement afin de permettre à la Commission de préparer les premiers plateaux et calendriers de critérium.

2ème APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U8 (fin de saison) du 13 05 23

EZANVILLE US : 2^{ème} appel de la feuille de présence vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 du 13 05 23 à BELLOY ST MARTIN ASC

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de présence vos équipes sur centre n° 4 du plateau U8 du 13 05 23 au COSMO TAVERNY

ERMONT AMS: 2ème appel de la feuille récapitulative et feuilles de présence des clubs d'ERMONT AMS & FRANCONVILLE FC sur centre n° 8 du plateau U8 du 13 05 23 à ERMONT AMS

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence vos équipes sur centre n° 8 du plateau U8 du 13 05 23 à ERMONT AMS



ENTENTE MMB : 2^{ème} appel de la feuille de présence vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 du 13 05 23 à BEAUCHAMP AS

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 du 13 05 23 à BEAUCHAMP AS

VILLIERS FC: 2ème appel de la feuille de présence vos équipes sur centre n° 12 du plateau U8 du 13 05 23 à MARLY LA VILLE ES

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et de présence du club de GONESSE RC sur centre n° 13 du plateau U8 du 13 05 23 à MONTMORENCY FC

GONESSE RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U8 du 13 05 23 à MONTMORENCY FC

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et de présence des clubs de VAUREAL FCM & PONTOISIENNE JS sur centre n° 18 du plateau U8 du 13 05 23 à VAUREAL FCM

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS sur centre n° 18 du plateau U8 du 13 05 23 à VAUREAL FCM

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 19 du plateau U8 du 13 05 23 à VEXIN AS

PLATEAU U6/U7 du 20 05 23

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à ARNOUVILLE FAS

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et de présence des clubs de BOUFFEMONT ACF & MONTSOULT BAILLET US sur centre n° 4 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à BOUFFEMONT ACF

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à BOUFFEMONT ACF

BRUYERES BERNES USM : $2^{\text{ème}}$ appel de la feuille récapitulative et de présence des clubs de BRUYERES BERNES USM — BELLOY ST MARTIN ASC — ENTENTE BEAUMONT MOURS & PERSAN US sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à BRUYERES BERNES USM

PERSAN US : $2^{\grave{e}me}$ appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à BRUYERES BERNES USM

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à BRUYERES BERNES USM

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 6 du plateau U6/U7 du 20 05 23 au COSMO TAVERNY

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 6 du plateau U6/U7 du 20 05 23 au COSMO TAVERNY

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative & feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à EAUBONNE CSM



VILLIERS FC: 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et de présence des clubs de VILLIERS FC – ERMONT ACF & ENTENTE SSG sur centre n° 8 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à VILLIERS FC

ERMONT ACF : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à VILLIERS FC

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 8 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à VILLIERS FC

JOUY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 11 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à MENUCOURT AS

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à MONTIGNY FC

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et de présence des clubs de PIERRELAYE FC & CORMEILLAIS ACS sur centre n° 13 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à PIERRELAYE FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à PIERRELAYE FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à ROISSY US

VEXIN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 15 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à ENTENTE SSG

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos équipes sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 20 05 23 à SARCELLES AAS

AMENDES

SURVILLLIERS AVENIR: Non organisation du centre n° 19 du plateau U6/U7 du 20 05 23

Amende: 100€

MONTMAGNY FC : Non réception après $2^{\text{ème}}$ appel des feuilles de matchs n° 25592626 – 25592692 – 25592758 & 25592824 – critérium U12/U13 série 4 du 27 05 23 contre ERMONT AMS 1-2-3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

MAGNY FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25589827 – critérium U12/U13 série 1du 27 05 23 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende: 30€

ST BRICE FC: Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U9 du 22 04 23 à ARGENTEUIL FC

Amende: 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U9 du 22 04 23 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

Prochaine Réunion sur Convocation BONNES VACANCES A TOUS